



Saint-Jean de Passy

ANNEE SCOLAIRE 2011/2012 CONTRIBUTION FAMILIALE DE SCOLARITE FRAIS DIVERS ET DE DEMI-PENSION

1/ Contribution familiale d'externat :

La contribution familiale pour l'externat est fixée chaque année par le Conseil d'Administration de Saint-Jean et elle est communiquée aux services de la Préfecture dans le cadre du Contrat d'Association avec l'Etat. Un tableau récapitulatif des différents tarifs pour l'année scolaire 2011/2012 est annexé à la présente et peut-être consulté sur le site internet ou à l'entrée de l'Etablissement.

Cette contribution peut être réglée mensuellement (sur 9 mois), par prélèvement automatique, trimestriellement ou en une seule fois, par prélèvement ou chèque bancaire (voir la note sur le règlement financier).

Vous recevrez en début d'année scolaire une facture annuelle « famille » de l'ensemble des frais liés à la scolarité de vos enfants scolarisés à Saint-Jean. L'objectif est de faire figurer le maximum des frais connus à la rentrée scolaire pour **privilégier un lissage financier en plusieurs fois sur l'année, grâce au prélèvement automatique** ; ceci explique notamment la présence sur la facture des frais de voyages ou de prestations annexes prévus dans l'année.

Tout trimestre commencé est dû.

En fin d'année les documents de sortie (exeat, dossier scolaire...) ne sont donnés que dans la mesure où la famille a soldé son compte avec le service financier.

2/ Frais forfaitaires :

Ils sont facturés par élève avec la contribution familiale d'externat ; ils sont destinés à couvrir :

A/ Les cotisations dues par l'Etablissement aux divers organismes de l'Enseignement Catholique (qui en fixent le montant) et qui leur sont intégralement reversées :

- Par élève: environ 47 € pour l'Ecole, 43 € pour le Lycée et le Collège SJP. (pour NDGP, ces frais étaient déjà inclus par le passé dans la scolarité)

B/ Assurance :

- L'assurance accident, obligatoire, (valable pour l'année entière, temps des vacances inclus). Elle couvre les dommages subis et les dommages causés à autrui : 11 € par élève.

C/ Divers :

- Une participation aux cotisations sociales des enseignants demeurant à la charge de l'Etablissement notamment la prévoyance, par élève 10 €.
- Participation forfaitaire aux frais des services liés à la communication (courrier, site Internet, SMS...) : par élève 8 €.

3/ Frais spéciaux par niveau :

Ils correspondent aux frais d'examens ou d'interrogations orales pour le Lycée (110€), à la participation aux frais d'inscription aux concours « Big challenge » et « Kangourou » pour les collégiens (5 + 3 €) et au concours « Kangourou » pour les CE2, CM1 CM2 ; aux frais liés aux projets pédagogiques en Technologie (6^{ème}/ 5^{ème} - 4€) (4^{ème} - 12€).

Pour tous les niveaux, les frais liés aux photos scolaires individuelles et de classes, 15 € (cette somme pourra être remboursée aux familles ne souhaitant pas conserver ces photos).

Collège Notre-Dame de Grâce de Passy : forfait pour des activités pédagogiques liées aux projets des classes, inscriptions aux ateliers extra scolaires (hors Association Sportive), surveillances exceptionnelles : 70 €

Ces frais figureront sur la facture annuelle.

4/ Frais divers pour l'école primaire :

Ils correspondent à des frais obligatoires : activités pédagogiques, ou frais de matériel ou de fournitures scolaires.

A/ Ecole

Les fournitures scolaires (papeterie commune aux classes, livres, cahiers d'exercices...) distribuées pendant l'année aux élèves : 70 € pour les maternelles et 90 € pour le primaire.

Tablier : le port du tablier de l'Ecole est obligatoire de la Petite Section de Maternelle jusqu'au CM2 inclus. Un tablier par élève est fourni par l'Etablissement **aux nouveaux élèves** (19 €, cette somme figurera sur la facture annuelle). *Pour les familles qui souhaitent renouveler ou acheter un tablier supplémentaire, vous pouvez vous adresser directement aux responsables d'implantation.*

Anglais : de la GSM au CM1 (100€)

Première Communion CE2 : Participation aux frais d'organisation et achat d'un livret de préparation (35 €)

Ces frais figureront sur la facture annuelle.

Pèlerinage de fin d'année pour les CM2 : un projet est en cours d'élaboration, il fera l'objet d'une communication à la rentrée scolaire.

Les **projets spécifiques à certaines classes** (lecture, théâtre...) feront l'objet d'une communication ultérieure. La somme demandée pour les élèves inscrits figurera sur la facture annuelle de ces classes ou fera l'objet d'une facture spécifique dans l'année.

B/ Lycée

- Terminale et Prépa 2^{ème} année.

Inscription à l'Association des Anciens Elèves : cotisation de 100€ par élève, couvrant les 7 premières années d'adhésion. Cette somme sera remboursée aux parents dont les enfants ne souhaitent pas faire partie de l'Association. La demande doit en être effectuée avant le 15 octobre 2011.

Module d'entraînement au concours de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (1600€).

Cette préparation optionnelle a fait l'objet d'une présélection en mai 2011.

- **Activités de division** (participation remboursée en cas de non participation).

- 1) Terminales : retraite de fin de cycle: 165€
- 2) Terminales S : voyage d'études dans les Alpes organisé en octobre par les professeurs de SVT : 240 €
- 3) Premières : pèlerinage de trois jours à Rocamadour ou encadrement de la retraite de confirmation des 6^{ème} : 160€
- 4) Secondes : pèlerinage de rentrée de deux jours au Mont Saint-Michel : 115 €

C/ Collèges

Collège Saint-Jean de Passy

- 1) Troisième :

Voyage à Verdun, en lien avec le programme d'histoire : 70€

Voyage sur les plages du débarquement : 60 €

Voyage en Espagne, échange avec un Collège anglais et échange avec un Collège allemand : activités proposées faisant l'objet d'une communication en début d'année scolaire.

- 2) Quatrième :

Pèlerinage à Rome au mois d'avril pendant une semaine 660 €

(Les tarifs des ½ pensions tiennent compte de ce voyage)

- 3/ Cinquième :

Visite pédagogique à Provins : 36€

Anglais LV1 (pour les germanistes LV1) : 185€

- 4/ Sixième :

Confirmation précédée d'une retraite : 245€

Les tarifs des ½ pensions tiennent compte de cette retraite

Anglais LV1 (pour les germanistes LV1) : 185€

Un manuel de grammaire française utilisée pendant toute la durée du collège : 27,55€

Le cahier d'exercices de grammaire 6^{ème} : 12,35€

Piscine: 8 €

Collège Notre-Dame de Grâce de Passy

- 1) Troisième :

Voyage à Verdun, en lien avec le programme d'histoire : 80€

- 2) Quatrième :

Pèlerinage à Rome au mois d'avril pendant une semaine 660 €

(Les tarifs des ½ pensions tiennent compte de ce voyage)

- 3) Cinquième :

Voyage pédagogique dans le Val de Loire : activité proposée faisant l'objet d'une communication en début d'année scolaire

- 4) Sixième :

Voyage pédagogique à l'Abbaye de Saint-Maur : activité proposée faisant l'objet d'une communication en début d'année

5/ Coût annuel de la DEMI-PENSION.

Le tarif de base du repas est proportionnel au nombre de jours de classe. Les élèves sont considérés comme demi-pensionnaires, lorsqu'ils prennent de 1 à 5 repas par semaine à jours précis. Indépendamment de la demi-pension de midi, les élèves des Classes Préparatoires ont la possibilité de dîner sur place du lundi au vendredi inclus, à la

condition de s'inscrire pour au moins 4 soirs pas semaine. Le nombre et les jours de ces repas sont fixés à l'inscription.

Les tarifs de l'école primaire prennent en compte la subvention de 1,55 € par repas versée par la Ville de Paris.

Nouveau : les collégiens de Notre-Dame de Grâce de Passy déjeunent le mercredi à la restauration du 72 rue Raynouard.

Les options de demi-pension sont prises pour toute l'année scolaire. La demi-pension est facturée en même temps et de la même façon que les frais de scolarité. Les changements de statut ne pourront être obtenus que pour les cas de force majeure (santé, déménagement...) ou modification importante de l'emploi du temps et avec l'accord du Chef d'Etablissement.

Passagers :

Les externes peuvent toutefois déjeuner à **titre exceptionnel** à Saint-Jean de Passy; ils sont alors considérés comme « passagers » et doivent acheter des repas à l'accueil sur présentation de leur carte d'identité scolaire qui sera créditée du nombre de repas achetés. Les tickets doivent être payés immédiatement au prix unitaire de 9 € pour le Lycée et le Collège et de 7,45 € pour l'Ecole. (Pour info ce prix est en diminution par rapport à l'année scolaire 2010/2011).

Dans tous les cas, l'accès au restaurant requiert la présentation à l'entrée, de la carte d'identité scolaire qui sera remise aux élèves quelques jours après la rentrée.

6/ Cotisations APEL et URAPEL (1) :

- Adhésion volontaire APEL et URAPEL : 18,5 € par famille
- Contribution volontaire APEL (solidarité) : 35 € par famille

Ces sommes seront remboursées aux familles ne souhaitant pas cotiser, sous réserve que la demande de remboursement soit effectuée avant le 15 octobre 2011. (1) Voir à ce sujet la lettre jointe du Président de l'APEL.

Jean Christophe PERARDEL
Directeur Administratif et Financier

Marie-Odile IDRAC
Directeur Coordinateur